

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Agent d'exploitation

**Direction des Infrastructures Routières et
Aéronautiques**

Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

- **Exécution de travaux d'entretien et d'exploitation sur routes, aérodrome**
Réalisation de travaux manuels, d'entretien du patrimoine routier (maçonnerie, réparation de chaussée, débroussaillage, ...)
- **Participation à la mission de surveillance du réseau**
Identifier et rendre compte de tout dysfonctionnement éventuel sur le réseau routier
- **Intervenant dans la mise en œuvre du Service Hivernal**
Acteur au quotidien de la viabilité hivernale afin d'assurer les niveaux de services définis : patrouilles ; interventions aléatoires ... ;
- **Astreintes**
Participation au tour d'astreinte en tant qu'intervenant, à la fois lors du Service Hivernal ou lors de l'astreinte estivale
- **Entretien engins et locaux**
Entretien courant des engins et maintien en ordre des locaux du CT et autres bâtiments départementaux

Service : Antenne Technique Saint-Bonnet
Résidence administrative : Centre Technique
Pont-du-Fossé
Cadre d'emploi : Adjoint Technique
RIFSEEP : Classification / Cotation : C2
Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**
Direction des Ressources Humaines
Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles
Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Bureautique :
EXCEL
WORD
POWERPOINT

Permis de conduire : C E B

Niveau Requis :

- Sens du service public
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Compétences techniques dans les domaines TP et routier
- Compétences spécifiques en maçonnerie souhaitées

CACES / ACES : R 482 cat A, C1 et E souhaitables

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
<p>Renvoi au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de la Collectivité. - Appliquer les consignes et réglementations relatives à la signalisation, l'hygiène et sécurité, la prévention des risques d'accidents. Unité de travail : Antennes et Centres Techniques Règlement Équipements de Protection Individuel : Oui <input checked="" type="checkbox"/> arrêté du 19 décembre 2019 Non <input type="checkbox"/></p>	<p>Organisation du temps de travail : Référence au règlement intérieur exploitation en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules : conduite en sécurité des engins de VH et autres véhicules</p>
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
Usagers de la route	Antenne technique